

## Rapport N° 229/2020

### Octroi d'un cautionnement à la Fondation Crèche des Fontaines

Cautionnement de CHF 330'000.- destiné à l'achat de l'équipement nécessaire à l'exploitation de la Crèche Petite Prairie, dont l'ouverture est prévue en juillet 2021

---

Nyon, le 10 janvier 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 17 Décembre 2020 à la salle Communal de la Ferme du Manoir.

Etaient présents pour les Conseillers : Monsieur Bajulaz Romain, Madame Olsen Véronique, Monsieur Ramel Ione, Madame Sukiennik Renata, Monsieur Udasse Christian, Madame Uldry Doris et Madame Dantsas Laure, présidente et rapportrice.

Madame Mieville-Blondel Michèle était excusée.

Etaient présents également à cette séance Madame la Municipale Stéphanie Schmutz et Monsieur Christophe Bornand (chef de service du SELOC) que nous remercions pour leur exposé, explications et réponses à nos questions.

#### **Exposé :**

L'objet du préavis est de demander au Conseil communal son accord concernant le cautionnement de l'emprunt que va souscrire la Fondation Crèche des Fontaines pour l'ouverture de sa nouvelle structure en juillet 2021 à hauteur de CHF 330'000.-.

Cet emprunt contracté par la Fondation Crèche des Fontaines (et non par la ville) financera les structures mobilières type matériel éducatif, jouets, poussettes, tables de change, vestiaires, linges et literies...

Cette nouvelle structure fait suite au vote du préavis N 76/2017 – qui prévoyait l'ouverture de la structure de la crèche Petite Prairie et concernait 44 places d'accueil.

Dans le cas peu probable de la faillite de la Fondation, l'ensemble du mobilier reviendrait à la commune.

#### **Conclusions :**

Le préavis est limpide et l'ensemble des Conseillers sont enthousiastes quant à l'ouverture de la crèche et ce cautionnement.

C'est aussi l'occasion de rappeler et saluer le travail des bénévoles des fondations qui gèrent les crèches au sein de notre commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 229/2020 concernant l'octroi d'un cautionnement à la Fondation Crèche des Fontaines,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- d'accepter le cautionnement par la Ville de Nyon, à hauteur de CHF 330'000.- de l'achat par la Fondation Crèche des Fontaines de l'équipement nécessaire à l'exploitation de la Crèche Petite Prairie.

#### La Commission :

Bajulaz Romain  
Mieville-Blondel Michèle  
Olsen Véronique  
Ramel Ione  
Sukiennik Renata  
Udasse Christian  
Uldry Doris  
Damsas Laure (présidente et rapportrice)